



Comité Technique des DDI du 29 mars 2018

Tous engagés...mais pas pour la même chose !

Monsieur le Président,

Plus de 500 000 fonctionnaires et agents publics étaient dans la rue le 22 mars dernier pour défendre le service public républicain, face à un projet gouvernemental de privatisation/suppression massives de missions, de livraison du citoyen à l'arbitraire préfectoral par la création d'un droit « souple », et d'attaque frontale du statut général des fonctionnaires pourtant garant de neutralité et d'égalité de traitement. Ainsi ceux qui pensaient que les agents publics étaient démobilisés, ceux qui croyaient que le moment était mal choisi, se sont trompés ! Le gouvernement doit donc maintenant revoir sa copie !

Par ailleurs, force est de constater que si les organisations syndicales sont pleinement engagées pour promouvoir l'égalité professionnelle, l'administration ne dégage aucun moyen concret pour y parvenir au-delà de fixer des quotas de nomination dans la haute-fonction publique. Et dans le même temps, le politique voudrait mettre en place toutes les conditions pour faciliter toute forme de harcèlement ou de violence en développant la déconcentration de la gestion des agents, en affaiblissant les CAP nationales, et en menaçant l'existence même des CHSCT !

Force est enfin de pointer que l'administration, tentant de s'abriter derrière un objectif de « qualité du dialogue social », tente d'entraîner les organisations syndicales dans une co-responsabilité déplacée, là où les pratiques locales ont bien souvent entraîné la démission de représentants du personnel lassés de servir de faire-valoir.

Dans ce contexte, l'apparition dans les débats de cette instance de 2 projets de « chartes » interroge, tant concernant la « qualité du dialogue social » que les moyens de communication syndicales durant le processus électoral.

De quoi parle-t-on tout d'abord ? Si FO est pleinement attachée à certaines chartes, dont celle d'Amiens en particulier, il convient tout d'abord de s'entendre sur la définition que l'on donne à ce mot. Parmi les définitions possibles, on en retrouve une première au caractère actuellement usité : *« Les chartes sont des actes juridiques signés par plusieurs acteurs pour définir un objectif et parfois des moyens communs ».*

Concernant les 2 sujets proposés, FO conteste que les documents correspondants puisse revêtir une dimension juridique autant qu'elle conteste que l'on puisse s'entendre en l'état actuel sur des objectifs communs entre le gouvernement et toute organisation syndicale qui lui serait indépendante. Si cette définition prévaut, FO considère qu'elle n'a aucunement à en être signataire, en particulier sur le premier sujet.

Revenons à une autre définition, plus ancienne : *« La charte est un document signé par le souverain et servant de contrat vis-à-vis de ses sujets ».*

Si cette seconde définition prévaut, FO là non plus n'a pas à en être signataire.

Pour autant, rien n'empêche les directeurs de prêter serment devant les représentants de leur personnel sur le statut général des fonctionnaires et l'ensemble des textes garantissant les droits et moyens syndicaux, nous ne manquerions pas d'entre prendre acte et d'en vérifier le respect...et il y a du travail au vu des cas concrets remontés à vos services !

En conclusion, le sentiment prédominant à l'ouverture de ce CT est bien que l'on cherche à distraire les organisations syndicales des vrais sujets, ceux qui sont déjà issus du comité interministériel AP 2022 en matière d'avenir de la Fonction Publique, et ceux qui sont susceptibles de découler du prochain en matière de missions et de structuration de l'État territorial.

Défense des effectifs, maintien du lien avec les ministères, opposition à toute suppression ou privatisation de mission, opposition à laisser mettre en place la dernière génération de fonctionnaires de ce pays, tels sont les combats auxquels FO est attachée ! Le reste proposé par l'administration est accessoire et destiné à nous en détourner.

Comme ce qui vient tout juste d'être annoncé en Guyane, territoire de la République désigné comme pilote pour l'unification des administrations par le préfet, avec regroupement des BOP de fonctionnement et des ETP à sa disposition totale. Charge à lui d'organiser les services à sa guise.

Aussi, ce que nous attendons, ce ne sont pas des propositions de chartes, ce ne sont pas des sujets inextricables comme ceux issus de la décision injustifiable de création des DRDJSCS, ce ne sont pas des pseudo-concertations, mais ce sont bien des inflexions concrètes dans la politique conduite par le gouvernement et de réelles négociations !

Je vous remercie.